

DÉLIBÉRATION N° 20190010 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

BIENNALE DU DESIGN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ARTE DIEM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019
Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

Dans le cadre de la Biennale du Design de Saint-Etienne 2019, la ville organise la manifestation « La rue de la République des arts ». A l'image du projet « La rue de la République du design », expérience stéphanoise de l'édition 2017, Saint-Chamond proposera durant la Biennale une action d'animation de son centre-ville en ouvrant des commerces vacants à des initiatives culturelles et innovantes (projets associatifs, designers, artisans, projets étudiants etc.). L'enjeu est de monter un véritable projet d'expérimentations urbaines questionnant les nouveaux modes d'habitation et de consommation dans les centres-villes.

Faisant suite à la diffusion à l'automne d'un appel à projet, l'association Arte Diem a fait part de son souhait de participer à la Biennale avec un projet intitulé « Planète Terre ». Pour mener à bien ce dispositif, l'association a sollicité par courrier une subvention exceptionnelle de 2 600 €.

Le projet Planète Terre :

Durant trois semaines, du 21 mars au 14 avril 2019, l'association souhaite investir une boutique vacante de la rue de la République afin de la transformer en un lieu de création, de vente et d'ateliers ouvert à tous. Proposant vente d'objets céramiques et design, initiations gratuites à la céramique et échanges autour de la création artistique, le projet permettra à la ville de s'enrichir durant la Biennale d'un atelier artistique ayant pignon sur rue. La boutique Planète Terre serait ainsi ouverte 3 à 4 jours par semaine, les jours de forte affluence dans la rue.

Pour mener à bien le projet, l'association sollicite une subvention municipale de 2 600 €.

Le montage de la boutique serait pris en charge par l'association, la subvention permettrait de financer les interventions des artistes professionnels, ainsi que les fournitures des ateliers.

Soucieuse d'apporter à ces projets culturels une dimension partenariale forte, et alors que le projet Planète Terre entre pleinement dans les enjeux de « la rue de la République des arts », la municipalité souhaite répondre favorablement à la demande de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de deux mille six cent euros (2 600 €) à l'association Arte Diem,
- **d'autoriser** le versement de la somme de 2 600 € à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense sur les crédits réservés exceptionnels, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD